



Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé (CP 332 – ONSS 222)

C/o APEF Asbl
Quai du Commerce, 48 à 1000 Bruxelles
Tel : 02/229 20 23 – Fax : 02/227 59 79
Mail : asss@apefasbl.org - Site Internet : www.apefasbl.org

Bruxelles, le 18 octobre 2011.

Aux directions
Aux travailleurs
Aux délégués syndicaux
Du secteur social et santé agréé par la COCOF

Madame, Monsieur,

Le Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé (ASSS) a été chargé par les partenaires sociaux du secteur non-marchand bruxellois francophone de mettre en œuvre le volet bien-être de l'Accord non marchand 2010-2012 pour les secteurs suivants :

- Secteur social : Aide Sociale aux Justiciables, Centres d'action sociale globale, Centres de planning familial, Espaces Rencontres
- Santé : Centres de coordination soins et services à domicile, Centres de santé mentale, Centres de télé accueil, Maisons médicales, Services actifs en matière de Toxicomanie, Soins palliatifs

et ce quelle que soit la commission paritaire de l'employeur.

De quoi s'agit-il concrètement :

1) **Embauche compensatoire pour des formations concernant le bien-être au travail**

Toute participation durant l'année 2011 à une formation concernant le bien-être au travail par un travailleur salarié permet à l'employeur d'obtenir un financement de maximum 24,17 € par heure de formation suivie pour réaliser une embauche compensatoire d'ici la fin de l'année 2011.

Les formations peuvent, par exemple, être issues du catalogue FORMAPEF dans les thématiques suivantes :

- Gestion de l'agressivité
- Gestion des émotions et stress
- Hygiène de cuisine de collectivité
- Législation et outils sur le bien-être au travail : introduction à la loi concernant le bien-être, formation de base de conseiller en prévention, analyse de risques ...
- Prévention des lombalgies et ergonomie
- Prévention et gestion des conflits
- Prévention incendie
- Secourisme
- Sécurité au travail

Les conditions de remplacement et les modalités de financement sont détaillées dans le document repris en annexe. Les demandes doivent parvenir via le formulaire joint avec les annexes pour le 15 janvier 2012.

Afin de favoriser la participation aux formations nous vous envoyons la liste des formations du catalogue FORMAPEF du 4^{ème} trimestre 2011 qui concernent le bien-être au travail. Ces formations sont accessibles à l'ensemble des institutions concernées et pas seulement celles qui relèvent de la CP 332. En effet le Fonds ESS de la CP 330 vient de permettre aux institutions concernées de s'inscrire à ces formations.

2) **Création d'outils de prévention en lien avec l'amélioration du bien-être au travail**

Le Fonds ASSS en synergie avec l'APEF va développer ces outils d'ici la fin de l'année 2012

Nous demandons aux directions de bien vouloir communiquer ces informations à l'ensemble des travailleurs.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Christian MASAI
Vice-président

Christian WIJNANTS
Président

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site Internet ou vous adresser au responsable du Fonds ASSS :
François Willemot : 02/229 20 23 – asss@apefasbl.org